

Qu'est ce qu'un délégué ?

- Si tu as été élu délégué de ta classe, c'est qu'avec ton autre camarade délégué vous avez réuni, sous vos deux noms, la majorité des voix.
- Cette élection traduit donc la confiance de la majorité de la classe et, par le jeu démocratique, entraîne la classe entière derrière vous.

Rôle du délégué

Le délégué peut :

- Réunir ses camarades
- Siéger et intervenir dans différents conseils.
- S'exprimer individuellement ou collectivement
- Communiquer, dialoguer avec toute personne de l'établissement
- Recevoir et transmettre des informations à ses camarades.

- Le délégué fait le **lien entre ses camarades**, il est le **porte-parole de sa classe** auprès des professeurs, des CPE et de l'équipe de direction du lycée.

Dans la classe:

- Les délégués s'efforcent d'assurer la cohésion de la collectivité et contribuent à lui donner vie dans le domaine proprement scolaire et dans les relations avec l'extérieur.

Avec leurs camarades de classe: (cf. livret des délégués)

- Les délégués doivent présenter aux élèves de la classe des comptes rendus précis et objectifs des réunions auxquels ils assistent, des contacts qu'ils ont établis et , plus largement, ils doivent informer leurs camarades de leurs activités en tant que délégués.

Dans l'établissement:

- Ils représentent leurs camarades et sont chargés des relations entre les autres membres de la communauté scolaire. **Ils sont en particulier les intermédiaires entre les professeurs, les CPE, les personnels de direction et les élèves de la classe .**

Les droits et les devoirs (cf. livret)

- Droit à la parole, dans le respect des autres
- Devoir d'écouter et de représenter tous les élèves
- Droit d'organiser une réunion en-dehors des heures de cours
- Devoir de préparer la réunion et de prévenir
- Droit de donner une information ou demander une discussion pendant le cours du professeur principal
- Devoir d'avertir le professeur

- Droit de faire des propositions pour améliorer la vie de la classe ou du lycée
- Devoir de respecter les règles de fonctionnement du lycée
- Droit de réserve
- Devoir d'assistance à personne en danger
- Droit de ne pas être ami avec tous
- Devoir de coopérer avec tous
- Droit de faire naître des projets
- Devoir de tout mettre en œuvre pour les faire aboutir

Les interlocuteurs du délégué

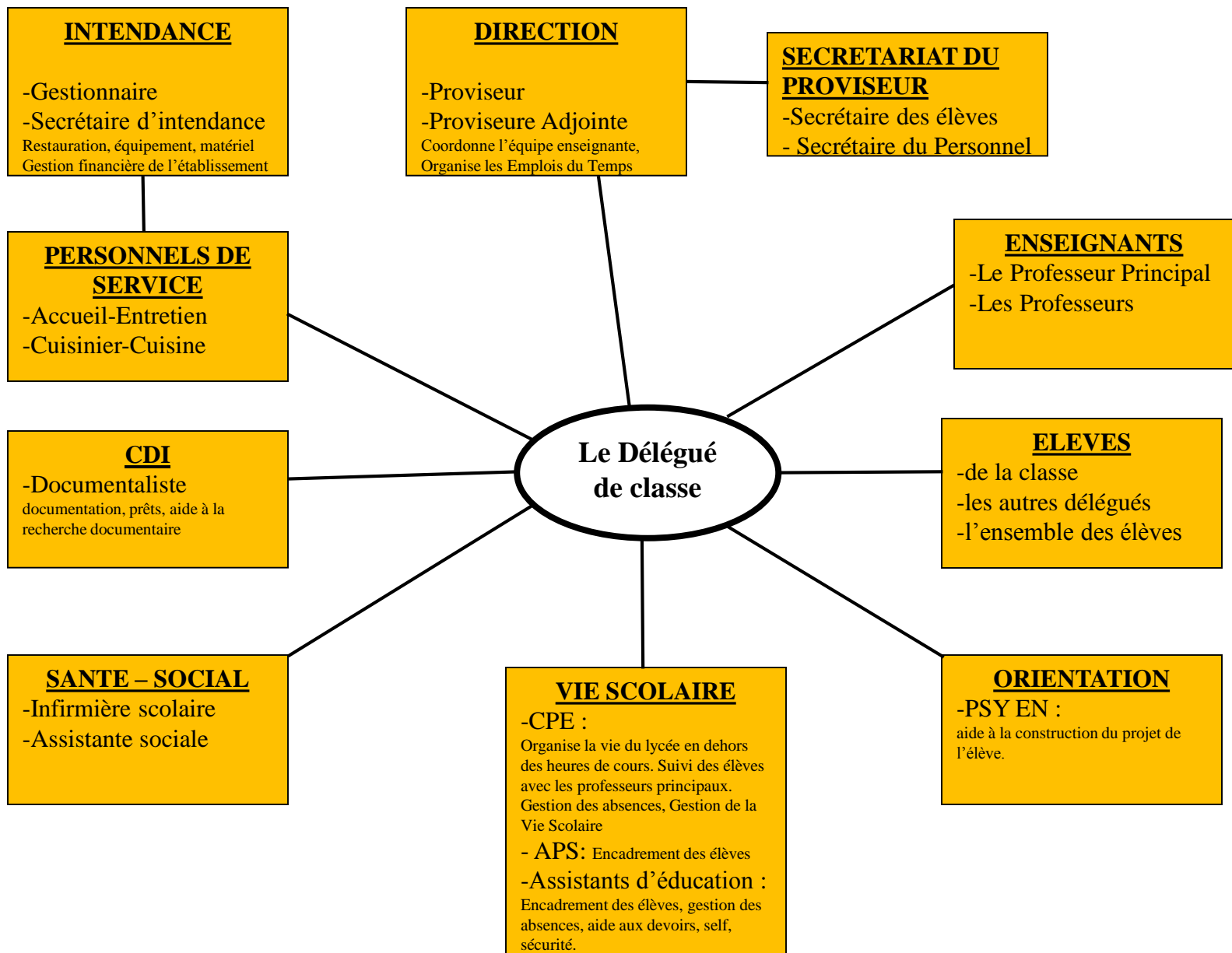
- **Le CPE** : Au centre des relations élèves/adultes, il est, pour chaque élève et plus particulièrement pour chaque délégué, le pilier de l'organisation de ta formation. Le CPE participe aux conseils de classe, aux réunions trimestrielles, aux CA. Il est bien souvent l'animateur des formations de délégués et c'est avec lui, qui connaît aussi bien les profs que les élèves, que tu pourras trouver un soutien dans l'accomplissement de ta mission.

Les interlocuteurs du délégué

- Le prof principal : C'est lui qui accueille la classe le jour de la rentrée. Il connaît bien les difficultés de chaque élève, en consultant régulièrement les autres professeurs. Pendant ses cours, tu peux animer tes réunions de préparation au conseil de classe et en faire après le compte-rendu. Le prof principal a une véritable vision d'ensemble de ta classe. Le prof principal et le CPE travaillent ensemble au quotidien, ce qui est très important pour le suivi des élèves. Il arrive parfois que le CPE intervienne dans la classe lorsque le besoin s'en fait sentir.

Les autres interlocuteurs du délégué

- Le chef d'établissement, la proviseure adjointe
- La DDFPT (directrice délégué à la Formation professionnelle)
- Les autres professeurs
- L'infirmière, l'assistante sociale, La PSY EN (Conseillère d'Orientation Psychologue)
- L'Assistant Prévention Sécurité
- Les responsables de la Maison des Lycéens
- Les élus du Conseil de vie Lycéenne
- Les délégués siégeant au Conseil d'Administration.



A quelles réunions participe-t-il ?

- En plus des conseils de classe, le délégué peut participer aux réunions avec les professeurs et les élèves de la classe, pour préparer le conseil par exemple.
- Les délégués élisent 4 représentants au conseil d'administration de l'établissement. Leur voix est équivalente à celle d'un professeur ou d'un délégué-parent et ils décident notamment du budget de l'établissement.
- Les représentants délégués au Conseil d'administration peuvent également siéger au conseil de discipline (où se décide l'exclusion éventuelle d'un élève après une faute grave).

Le conseil de classe :

- Le conseil de classe est un moment important dans ta vie au lycée. Il a lieu une fois par trimestre ou semestre. Il est présidé par le proviseur ou son adjointe. Il se déroule avec tous les professeurs de ta classe, le CPE et les délégués des parents. Le médecin scolaire, l'infirmière ou l'assistante sociale peuvent y participer.
- Le conseil de classe traite de toutes les questions concernant la vie de la classe, à savoir : le niveau pédagogique, le climat, l'emploi du temps, la discipline, le travail en classe et à la maison, l'orientation...

Le déroulement du conseil

- Le professeur principal propose une synthèse des résultats de la classe
- Chaque professeur intervient ensuite dans sa discipline pour un complément d'information (participation, dynamisme de la classe, mise au travail...).
- Le CPE fait le point sur la situation relative à l'absentéisme ou à la vie scolaire
- Intervention des délégués-élèves, puis des délégués-parents sur tous les aspects de la vie de la classe.

Le déroulement du conseil

- Le professeur principal expose ensuite les points forts, les difficultés, les potentialités de chaque élève, en prenant en compte des éléments d'ordre éducatif, médical et social apportés par les membres du conseil.
- Les membres du conseil sont tenus à un devoir de réserve : les débats sont confidentiels ainsi que la teneur de ce qui peut être rapporté à l'extérieur de manière générale et individuelle.

Le déroulement du conseil

- Les bulletins de notes trimestriels, qui ont été rédigés, sont discutés.
- L'évolution du travail personnel de chaque élève y est examiné afin de les guider le mieux possible dans leur travail et leurs choix d'études
- Les professeurs parlent donc aussi de l'orientation des élèves. Le conseil de classe émet une proposition mais c'est le chef d'établissement qui prend la décision finale d'orientation.

Le déroulement du conseil

- Les délégués disposent des moyennes par discipline de tous les élèves pendant la durée du conseil de classe (ces documents sont restitués à l'administration à la fin du conseil).
- A l'issue du conseil, trois mentions peuvent être également décernées en conseil de classe sur le bulletin:
 - les encouragements
 - Les compliments
 - Les félicitations
- Sur les documents annexes sont notifiés les avertissements:
 - _ Assiduité
 - _ Comportement
 - _ Travail

Les enjeux du conseil

Découpés en Trimestre ou en Semestre

- 1^{er} trimestre : il s'agit d'une photographie de la classe et de définir les objectifs à atteindre dans l'année pour chaque élève
- 2nd trimestre : C'est déjà un bilan annuel
- 3^{ème} trimestre : Les décisions d'orientation y sont traitées

Comment aborder le Conseil de classe:



■ **AVANT** le conseil :

Les deux délégués organisent une réunion avec la classe entière. Ils distribuent un questionnaire. Chaque élève peut y donner son avis sur l'ambiance de la classe ou l'organisation de son travail. Toutes les questions posées seront abordées par les délégués lors du conseil.



- **PENDANT** le conseil :
- Les délégués assistent au conseil de classe et écoutent ce que disent les professeurs en prenant des notes. Ils vont ensuite parler de ce qui a été dit lors de la réunion de préparation et notent les réponses apportées. Lorsqu'ils disposent d'informations importantes au sujet d'un élève, les délégués interviennent en conseil de classe pour en parler aux professeurs.



■ **APRES** le conseil :

Devant la classe, les délégués vont faire un compte-rendu de ce que les professeurs ont dit à propos de l'ensemble de la classe, mais aussi leurs appréciations sur l'évolution des résultats scolaires de chacun.

CONCLUSION

- Les délégués doivent se tenir à l'écoute de tous, exercer au mieux leur mandat et jouer un rôle actif dans la vie de la communauté scolaire.
- Il leur appartient de favoriser au sein de l'établissement l'exercice de la démocratie et des responsabilités individuelles et collectives.
- Cet acte de confiance porte un nom : la délégation. Cette délégation de pouvoir est un véritable contrat passé entre les élèves et leurs délégués.
- Être élu devient une responsabilité. Par votre voix, c'est l'ensemble des élèves qui prend la parole.